

Paiement sur un compte bancaire ou postal personnel



Ce formulaire ne tient pas lieu de demande de rente.

Le formulaire doit être remis à la caisse de compensation qui vous verse les prestations.



1. Identité

Dans quel pays résidez-vous ?

Travaillez-vous en tant que frontalier ?

- oui
 non

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Adresse

Rue

Numéro

NPA

Localité

Téléphone / Portable

Courriel

2. Versement de la prestation

Le versement de la rente de vieillesse se fait directement sur le compte bancaire ou postal personnel de l'assuré(e).

Nom et adresse de la banque / poste

Titulaire du compte

IBAN

2.1 A partir de quel mois le paiement doit-il être versé sur ce compte ?

(Au plus tôt le mois suivant le dépôt du présent formulaire)

Année

Mois

2.2 Le changement de compte concerne :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Rentes (AVS/AI) | <input type="checkbox"/> Prestations complémentaires (y compris frais de maladie et d'invalidité) | <input type="checkbox"/> Personnes sans activité lucrative |
| <input type="checkbox"/> Allocations pour impotent | <input type="checkbox"/> Prestations transitoires pour chômeurs âgés | <input type="checkbox"/> Indépendants |
| <input type="checkbox"/> Indemnités journalières de l'AI | | <input type="checkbox"/> Personnes employant du personnel de maison |
| <input type="checkbox"/> Allocations familiales | | |

